

Autoconsommation Les installateurs électriciens porteurs de solution





ÉNERGIES





CONFORT THERMIQUE









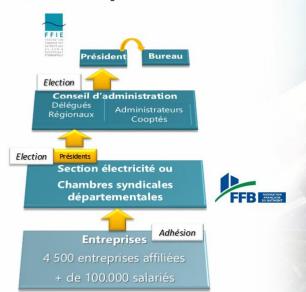
COMMUNICATION







Des entreprises à la FFIE



Une organisation tournée vers les entreprises

LES TRAVAUX DES COMMISSIONS





VOUS INFORMER

Newsletter FFIE Actus

Mensuelle





VOUS INFORMER



- Notes économiques « Noteco »
- Notes techniques « Notec »

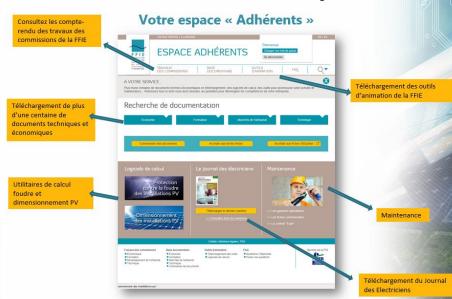


VOUS INFORMER

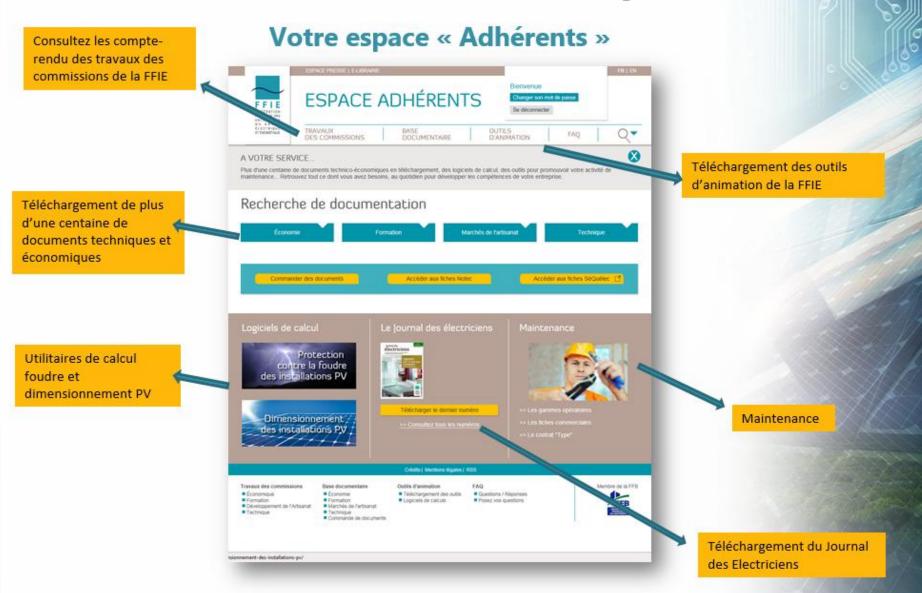








Informer les entreprises



VOUS INFORMER







Autoconsommation

La FFIE est entre autres :

- membre de la commission AFNOR/U15 « installations à basse tension » (NF C 15-100 et guides d'application)
- corédacteur des référentiels 7-712 sur le photovoltaïque et sur le micro-éolien
- en lien permanent avec les organisations de la filière tel GMPV, CONSUEL, QUALIFELEC, Enedis, COPREC, SYPREV, ...
- En relation sur tous sujets avec les ministères concernés
- Initiateur du GT ENERGIE qui rassemble les forces vives du marché et mutualise les expériences
- Membre de la Fédération Française du bâtiment
- Membre associé de la FIEEC

donc : un des acteurs clefs de ce marché émergent



Autoconsommation : de quoi parle—on?

« L'autoconsommation est le fait, pour un producteur, de consommer luimême et sur un même site tout ou partie de l'électricité produite par son installation. »

Cette définition peut correspondre à un schéma d'injection en surplus tel que défini dans la NF C 14-100, avec ou sans contrat d'achat, ou à une autoconsommation totale (pas de refoulement de puissance sur le réseau). Le surplus de l'énergie produite peut être injecté sur le réseau et/ou accumulé sur un dispositif de stockage, par exemple des batteries.

Pour les installations ≤ 36 kVA en autoconsommation totale, elle fait l'objet d'une convention avec Enedis qui prévoit :

- Mise en service accélérée (15 jours)
- Echange des documents en ligne (faciliter les démarches)
- Engagement du producteur à ne pas injecter sur le réseau (découpler du réseau en phase de production)
- Autorisation des installations avec stockage

Utilisation du surplus 4 possibilités

Cas 1:

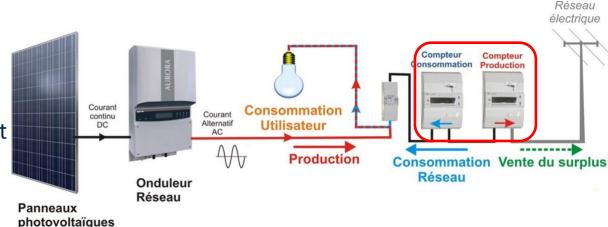
Le surplus n'est pas vendu et n'est pas stocké (sans contrat de vente) Exemple d'autoconsommation totale



Réseau

Cas 2:

Le surplus est vendu au Fournisseur d'énergie (avec contrat de vente)

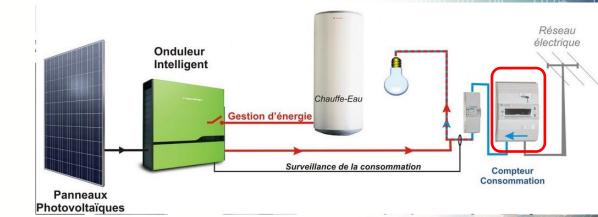


chaque installation de production

Utilisation du surplus 4 possibilités

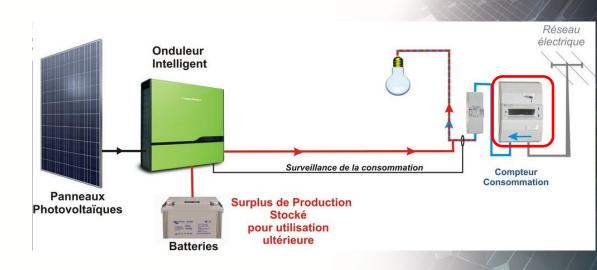
Cas 3:

Le surplus n'est pas vendu et est stocké sur d'autres appareils



Cas 4:

Le surplus n'est pas revendu et est stocké sur des batteries



?

L'Autoconsommation : pourquoi?

Parce que la demande est croissante

Parce que les pouvoirs publics portent cette solution

Nationalement mais aussi localement

Retard par rapport aux autres pays européens :

10% en Allemagne, 0,06% en France de part d'installation en

autoconsommation

Part des ENR réduite en France par rapport autre pays

Maitrise de ses consommations

Réduction de la part de l'énergie dans les charges

Forte concurrence (ex e-commerce vs

centres commerciaux)

Souhait de réduction des coûts



Anticipation des nouvelles grilles tarifaires Fournisseurs fonction des usages



L'Autoconsommation : pourquoi ?

Maitrise par les utilisateurs des consommations

Souhait de réduction des coûts

Contexte de forte concurrence (ex e-commerce vs centres commerciaux)

Réduction de la part de l'énergie dans les charges

Tendance à la relocalisation



Intégration des ENR dans les projets de bâtiments suivant les futures règlementation thermiques

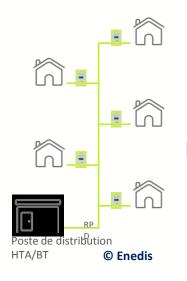
Lien fort entre PV et stockage

Offre étoffée en matière de stockage



L'Autoconsommation : où?

Bâtiments tertiaires ou industriels



Collectivités



Bâtiments tertiaires avec autoconsommation en partage

Hangars agricoles

Habitations individuelles

Projets croisées (batteries VE/autoconsommation)

Data centers

Lotissement avec autoconsommation collective







Un cadre réglementaire presque finalisé

Un cadre normatif maîtrisé

- référentiels photovoltaïques

AFNOR C 15-712-1 (sans stockage)

XP C 15-712-3 (avec stockage)

- référentiel sur le micro-éolien en cours de travaux

Des solutions techniques éprouvées

La mutualisation de solutions techniques émergentes

Un rôle de conseil et de partage d'expérience



Multiplicité des solutions techniques, évolution des offres

















?

L'Autoconsommation : qui?

L'installateur électricien dispose d'une expertise dans la conception (dimensionnement des installations, bilan de puissance, usages, ...) et la réalisation des installations de consommation et de production :

- Maitrise des normes d'installation / formation/ qualification
- Dimensionnement au plus près du besoin



- Délégation des démarches pour le raccordement (procédure Enedis)

- Mise en place des installations de production

?

L'Autoconsommation : qui?

L'installateur électricien dispose d'une expertise dans la conception (dimensionnement des installations, bilan de puissance, usages, ...) et la réalisation des installations de consommation et de production :

- Installation de batteries et locaux associés



- Prise en compte des dispositions relatives au risque d'incendie

- Intégration des infrastructures de recharge pour véhicules électriques



L'Autoconsommation : qui?

2

- Réversibilité des batteries
- Enregistrement des données et événements provenant des compteurs énergétiques, des onduleurs, des batteries, ...



- Passerelles avec la GTB de l'établissement, monitoring, renvoi d'informations
- Intégration de l'internet de objets
- Recueil de données, contrôle, amélioration continue, adaptation des usages, des habitudes de consommation
- Offres de services



Open Data, mutualisation, duplication





Merci de votre attention

Pour nous contacter:

FFIE

5, rue de l'Amiral Hamelin – 75116 Paris
Pour tout renseignement :

www.ffie.fr / 0144058420